

DEPARTEMENT DE L'AIN		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ARRONDISSEMENT : GEX COMMUNE : MIJOUX		
OBJET : Gestion financière – autorisation de mandater des dépenses d'investissement sur l'exercice 2022		Séance du : 17.02.2022
Date de convocation : 10.02.2022	Nb de conseillers En exercice :	<u>Etaient présents</u> : M. VIALLET, S. JUHEN, E. LEE, J. GRANDCLEMENT, JF JOLY, D. JULLIARD, C. GROSGURIN, G. LEGAY <u>Secrétaire de séance</u> : JF JOLY
Date d'affichage : 18.02.2022	Présents : 8 Votants : 8	
N° Délibération 01247.2022.2.4.1	Pouvoirs : 3	

N° 3.2022 : OBJET GESTION FINANCIERE

4.1 Autorisation du maire à engager liquider et mandater les dépenses d'investissement dans l'attente de l'adoption du budget 2022 de la commune

Vu la délibération 01247.2021.12.69 DU 16.12.2021 autorisant le maire à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement dans l'attente de l'adoption du budget 2022 de la commune

Vu le courrier en date du 11 janvier 2022, de la Sous-Préfecture de GEX à l'occasion du contrôle de légalité indiquant que la délibération doit ventiler ces crédits par chapitre et article comptable et non simplement par chapitre.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, modifie comme suit l'autorisation donnée au maire selon le montant et l'affectation des crédits ventilée par chapitre et article comptable suivants, à l'unanimité des membres présents

- C/20-Article 2031 : frais d'études 10543.50€ (+2182x239%)
- C/21-Article 2183 : Achat matériel informatique-réseaux 9846.50€ (39386x25%)
- C/23-Article 2315 : Installation et outillage technique 708.75€ (2835x25%)
- Autorise le maire à signer tout document relatif aux autorisations précitées.

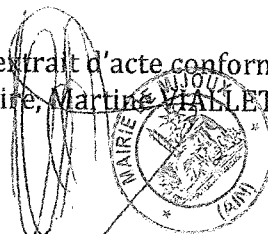
- Cette délibération annule et remplace la délibération 01247.2021.69 du 16.12.2021

CONTRE 0 ABSTENTION 0 POUR 8+3 pouvoirs (MC Couturier-P.Ecaille-M.Vuillermoz)

Délibération 01247/2022.2

Fait et délibéré au jour mois et an sus dit

Pour extrait d'acte conforme,
Le maire, Martine VIALLET



Envoyé en préfecture le 18/02/2022

Reçu en préfecture le 18/02/2022

Affiché le



ID : 001-210102471-20220217-012472022214-DE

Signé par : Martine VIALLET
Date : 18/02/2022
Qualité : Maire